

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Les membres du Conseil de la municipalité ont adopté le 15 décembre 2014, les prévisions budgétaires et le plan triennal en immobilisations pour l'exercice financier 2015. En voici un bref résumé :

Revenus

Taxe foncière générale (évaluation de 307 230 500 \$ X 0,451 \$/100\$)	1 385 610
Taxe foncière spéciale pour le service de la dette (Évaluation de 307 230 500 \$ X 0,049 \$/100\$)	150 543
Taxe (secteur)	
Taxe d'eau : 110 \$/unité	64 900
Compteur : consommation d'eau 0,40 \$/m ³ et 1,00 \$/m ³ à plus de 350 m ³	50 000
Taxe égout : 170 \$/unité	97 070
Taxes d'ordures : 175 \$/unité	166 425
Cours d'eau, station de pompage	1 000
Service de la dette de secteur S.Q.A.E.	2 390
Règlement 11-228 – Eaux usées (27,83 \$ par unité de logement)	15 891
Règlement 12-243 – Eau potable (23,38 \$ par unité de logement)	13 819
Paiement tenant lieu de taxes pour l'école primaire	12 000
Services rendus aux organismes municipaux (<i>services incendie extérieurs</i>)	5 000
Autres revenus	
Administration générale	31 400
Hygiène du milieu	28 000
Activités récréatives de l'Association des Loisirs	93 000
Imposition de droits (<i>mutations</i>)	75 000
Intérêts - amendes	32 000
Transferts	
Transport	12 000
Redevances matières résiduelles	25 000
	2 261 048

Dépenses de fonctionnement

Administration générale (<i>Conseil, gestion financière et administrative, mrc, application de la loi, évaluation, immeubles</i>)	509 781
Sécurité publique (S.Q. 265 956 \$, <i>service incendie, brigadier scolaire</i>)	391 947
Transport (<i>voirie, déneigement, éclairage des rues, transport adapté</i>)	293 850
Hygiène du milieu (<i>eau potable, eaux usées, matières résiduelles, cours d'eau</i>)	433 713
Santé & Bien-être (O.M.H.)	2 500
Urbanisme (<i>permis, zonage, urbaniste, quote-part CLD et tourisme, crédit de taxes</i>)	137 924
Loisirs et Culture (<i>Pavillon, terrains de jeux, cantine, patinoire, cabanon, parcs, coordination</i>)	185 931
Activités de l'Association des Loisirs (ALSA)	93 000
Dettes à long terme - intérêts	58 432
Frais de financement	1 200
Autres activités financières	
Remboursement en capital de la dette à long terme	123 130
Transfert aux activités d'investissement	160 000
Virement à des fonds réservés	50 000
Affectations de surplus	
Réserve de l'année précédente	(30 000)
Réserve carrière/sablière	(96 360)
Réserve matières résiduelles	(54 000)

Surplus (déficit) de l'exercice	0
--	----------

Plan triennal des dépenses en immobilisations	2015	2016	2017
Infra réfection de pavage et trottoirs	280 000 \$	330 000 \$	255 000 \$
Édifices et infra communautaires et récréatifs	346 000 \$	45 000 \$	200 000 \$
Terrains, parcs, espaces verts et pistes cyclables	31 235 \$	70 000 \$	50 000 \$
Plan d'intervention aqueduc et égout	25 000 \$		
Plan de développement et déplacement actif		50 000 \$	
Total	682 235 \$	495 000 \$	505 000 \$

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SERVICE DE LA DETTE : Le taux de la taxe foncière générale sera établi à 0,451 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. La taxe spéciale pour le service de la dette sera établie à 0,049 \$ du 100,00 \$ d'évaluation pour l'ensemble des règlements suivants : 08-189 Camion-citerne, 08-192 Terrain du CPE, 08-193 Rang Sainte-Marie, 12-242 Complexe municipal et parties à l'ensemble pour les règlements 11-128 Assainissement eaux usées et 12-243 Modification de l'usine d'eau potable.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT EAU POTABLE ET EAUX USÉES : La tarification pour les règlements d'emprunt de la municipalité dans les projets d'amélioration des usines de traitement des eaux usées, d'amélioration de l'usine d'eau potable, d'amélioration des stations de pompage et de la mise à niveau des puits, sera comme suit : 27,83 \$ par unité d'évaluation couvre la partie municipale des travaux pour l'assainissement des eaux usées et 23,38 \$ par unité d'évaluation couvre la partie municipale des travaux pour les puits et l'eau potable.

TARIFICATIONS ÉGOUT AQUEDUC ET COMPTEURS D'EAU : Les tarifs de compensation pour le service d'égout augmentent à 170,00 \$ la porte. Pour la consommation d'eau au compteur le taux demeure le même pour 2015 soit 0,40 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les premiers 350 m³ et 1,00 \$ le mètre cube d'eau consommé pour les mètres cubes supplémentaires comme mesure d'économie d'eau potable et la taxe d'eau augmente à 110,00\$

FACTURATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU : La facturation pour les compteurs d'eau représentera la consommation réelle de novembre 2013 à novembre 2014 au taux de 2014 et vous retrouverez ce montant sur votre compte de taxes 2015, donc **vous ne recevrez pas de facture séparément** pour l'eau au compteur.

LICENCES DE CHIENS : La licence au coût de 20 \$ par chien sera facturée à chaque propriétaire de chien pour 2015 sur le compte de taxes. Les propriétaires qui ont déjà payé leur licence ne seront pas facturés. La médaille que vous possédez pour votre chien est permanente. Donc il est important que votre chien soit enregistré auprès de la municipalité. Les locataires devront se présenter au bureau de la municipalité pour payer la licence de leur chien.

COMPTE DE TAXES 2015 : Chaque propriétaire est responsable de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière lorsque celle-ci est responsable du paiement. Si le compte de taxes total dépasse le montant de 300.\$, le contribuable a le privilège de le payer en quatre **(4) versements égaux**. Le premier versement de taxes est fixé à **30 jours** suivant l'émission du compte, le deuxième au **27 avril 2015**, le troisième au **27 juillet 2015** et le quatrième et dernier versement est fixé au **28 septembre 2015**. Le taux d'intérêt chargé sur les arrérages de taxes est à 8% en 2015.

Horaire du bureau municipal : Lundi, mardi et mercredi de 9 h à 16 h 30, le jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 12h.
Fermé de 12 h à 13 h du lundi au jeudi

Le calendrier des séances du Conseil 2015 est publié par avis public (au bureau municipal, à l'église et au bureau de poste) et sur le site Internet de la municipalité au www.saint-alexandre.ca.

Il y aura deux (2) séances ordinaires du conseil par mois, les premiers et troisièmes lundis du mois. Les séances de janvier et février auront lieu les lundis **12 et 19 janvier 2015 et les 2 et 16 février 2015 à 20 h 00** à la salle du conseil au 453, rue Saint-Denis.

Bonne et Heureuse année à vous tous !